



Amiens, le 18 octobre 2016

Communiqué de presse

## **L'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) accélèrent la rénovation énergétique de l'habitat**



L'État et l'Agence nationale de l'habitat ont décidé d'un renforcement du programme de rénovation énergétique de l'habitat, « Habiter mieux » déployé dans chaque département depuis 2011.

Cette accélération fait suite à l'annonce du 3 mars dernier de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et de la ministre du Logement et de l'Habitat durable sur le nouvel objectif du programme. Dès 2016, le nombre de logements rénovés au niveau national est porté de 50 000 à 70 000. Cette augmentation de 40 % des objectifs permet d'intensifier la lutte contre la précarité énergétique, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

### **Poursuite de l'accélération de la rénovation énergétique en 2017.**

L'effort de l'État et de l'Agence nationale de l'habitat s'inscrit ainsi dans la durée et fait appel à la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui conduit au quotidien les politiques d'intervention sur le parc de logements privés : collectivités territoriales, services de l'État, opérateurs d'ingénierie, points et espaces d'information.

Le département de la Somme dispose, pour l'année 2016, d'une enveloppe de plus de 6 millions d'euros auxquels s'ajoutent 1,8 million d'euros de fonds d'aide à la rénovation thermique. Ces moyens sont en hausse de près de 40 % par rapport à l'année 2015 et seront renforcés en 2017.

En plus des aides de l'Agence nationale de l'habitat, les propriétaires peuvent également bénéficier d'aides du Conseil départemental et de certaines intercommunalités afin de financer leur projet de travaux.

Depuis 2011, plus de 1 800 ménages ont bénéficié des aides du programme « Habiter mieux » sur le département de la Somme. Les aides mises en œuvre ont ainsi permis à ces ménages modestes de réduire leur facture en énergie, augmentant ainsi leur pouvoir d'achat. C'est en effet, en moyenne, un gain de performance énergétique de 40 % qui est constaté après travaux.

Les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement peuvent contacter, pour toutes informations, leur point rénovation info service au 03 60 12 45 00.